

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Septembre 2022

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Blakoe, Duboscq.

Mme Fontebasso,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Woilrand, Mme Ferrandi, Mme Duboscq, M. Lacoste

POUVOIRS REÇUS: M. Duboscq de Mme Duboscq, Mme Fontebasso de Mme Ferrandi

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} JUILLET 2022.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Délibération PETR

Lors du Comité syndical du 28 juin 2022, de nouveaux tarifs concernant les actes d'urbanisme pratiqués par le pôle d'Application du Droit des Sols du PETR 'Pays Comminges Pyrénées' ont été votés. Il nous est donc demandé d'approuver ces nouveaux tarifs :

A savoir :

Actes	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Coût d'un certificat d'urbanisme de simple information (CUa)	20 €	20 €
Coût d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel (CUb)	40 €	60 €
Coût d'une déclaration préalable (DP)	70 €	80 €
Coût d'un permis de construire (PC)	100 €	120 €
Coût d'un permis d'aménager (PA)	120 €	130 €
Coût d'un permis de démolir (PD)	80 €	80 €

Pour info, les certificats d'urbanisme de simple information sont réalisés directement en Mairie par M. Le Maire.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs... Dont il n'a pas le choix !

3) Point travaux de l'été :

- Conduite d'eau Aurignac/Le Fréchet

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable alimentant la réserve d'eau du Fréchet ont bien été réalisés du Mardi 21 Juin au Vendredi 29 Juillet. Ces travaux assez complexes ont vu le remplacement de l'ancienne conduite en fonte par une conduite souple moins sujette aux fuites dues aux mouvements de terrain. La nouvelle conduite d'un diamètre supérieur à l'ancienne, a permis le remplacement de la borne incendie à l'entrée de l'impasse des Acacias par une borne d'un débit supérieur. L'impasse des Acacias a vu sa bande roulante entièrement refaite, ainsi que la voie privée menant au château. Ces travaux d'un coût global de **440 900,00 € HT**, ont été entièrement financés par le Syndicat Barousse Comminges et Save. Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a participé au financement en accordant une subvention de **88 180,00 € HT**.

- Route départementale 635

Les travaux de la conduite étant finis, les services départementaux ont lancé fin août la réfection de la bande roulante de la RD635 du Fréchet à Dabeaux/Aurignac. Ces travaux devraient se terminer fin septembre. Ces travaux sont financés par le Conseil Départemental pour un montant de 340 000 €.

4) Choix et commande des plaques numérotées :

Ayant réalisé l'adressage et le numérotage des habitations de la Commune, le délai informatique de l'enregistrement étant arrivé à son terme, il est temps de commander et fournir aux administrés, les plaques numérotées. 69 plaques doivent être commandées. M. Le Maire a demandé un devis à une société pour des plaques en dibon 'alu/PVC', devis d'un montant de 726,57 € HT. Soit 10,53 € HT pièce. Reste à choisir la couleur entre une plaque verte, bleu ou beige.

L'échantillon de couleur verte envoyé par l'entreprise 'Signal La rochelle' n'étant pas satisfaisant, le Conseil opte pour des plaques de couleur beige, plus adéquates avec la pierre naturelle du Fréchet et les façades des habitations.

La commande sera effectuée avant la fin septembre pour une distribution aux administrés courant Octobre.

5) Travaux sécurisation RD13 et RD635 :

Lancée en début d'été les réflexions autour de l'aménagement des routes départementales 13 et 635 se sont enrichies de plusieurs rendez-vous au cours de l'été.

Mercredi 27 Juillet, M. Le Maire, en présence de M. BLAKOE et M. WOILRAND a reçu en mairie M. OZON, chef du pôle routier de Boulogne sur Gesse et M. GASSIOLE, chef du pôle

aménagement (Conseil Départemental). Ce premier rendez-vous a permis d'avoir l'avis expert de ces deux personnes concernant les aménagements à créer sur les RD13 et RD635.

RD 635 :

Dans un premier temps, l'idée d'un ralentisseur dans le centre du village est écartée, certes ce dispositif est le plus efficace pour faire ralentir les véhicules, mais il est aussi celui qui crée le plus de nuisances sonores, notamment avec le trafic poids lourds. Si cette solution de dernier recours devait être utilisée, elle le serait au niveau de l'espace campanère et prendrait la forme d'un long plateau (+ de 5 m).

L'idée de l'achat et la pose de radars pédagogiques est de leur avis, également une mauvaise solution car peu efficace. Un devis pour deux radars pédagogiques solaires a été demandé début juillet à l'entreprise GIROD, le devis s'élève à **5 720,98 € HT**.

Tout le monde s'accorde sur la priorité de trouver une solution entre les premiers 'haricots' (route de Boussens) et le centre du village. Portion où une étude révélait en 2017 que 90% des véhicules étaient en excès de vitesse. Portion qui devrait également voir la construction prochaine d'une école privée. Aménager la RD635 à ce niveau est une priorité. La limitation à 30 km/h est envisagée.

M. OZON conseille de faire appel à un cabinet d'experts géomètres pour faire une étude et suivre les travaux comme maître d'œuvre. Il transmet à cet effet une liste de trois cabinets d'experts. Le bureau d'étude COMMINGÉO a été retenu car disponible et implanté à Salies du Salat.

RD13 :

La RD13 recevant moins de trafic poids lourds la solution d'un plateau long (15m) semble être la meilleure selon les services départementaux. De plus positionné au niveau de l'abri bus il permettrait également de réaliser un marquage de passage piétons. Cette réalisation ne nécessitant pas d'expertise particulière, un devis a été demandé à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET de Cazères/Saint-Girons, devis reçu le 07/09/2022 pour un montant de **10 947,50 € HT**. (13 137,00 € TTC)

Mercredi 24 Août, M. Le Maire et M. BLAKOE, ont reçu Mme DELMAU Géomètre Topographe et Maître d'œuvre VRD du Cabinet COMMINGÉO, en présence de M. OZON, chef du pôle routier de Boulogne sur Gesse.

Le but de ce premier rendez-vous était de poser la problématique de la sécurité routière sur la RD635 pour la traversée du village et au niveau de la future école privée. Après l'exposé par M. Le Maire et M. BLAKOE des attentes de la Commune en matière de sécurité routière, Mme DELMAU émet un premier avis mitigé quant à l'efficacité des radars pédagogiques, elle précise également que la Commune s'engage sur un projet sur plusieurs phases qui nécessitera une enveloppe de plus de 100 000 €. Après une heure de discussion, une visite sur le terrain est organisée pour poursuivre les discussions.

A l'issue, Madame DELMAU propose de réaliser un premier compte-rendu de cette réunion et de rédiger un contrat de Maîtrise d'œuvre VRD.

Ce contrat reçu le jour même porte sur une maîtrise d'ouvrage d'un montant de 12 000 € HT pour une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 150 000 € HT. (6000 € HT pour l'étude + 4% de maîtrise d'œuvre sur le montant de travaux).

M. Le Maire précise que pour ce projet il est impossible au vu de l'ampleur de la tâche de se passer d'un Maître d'œuvre. Il précise également que ces travaux concernant des routes départementales, l'enveloppe financière 'Pool Routier' ne pourra pas être utilisée.

M. Le Maire signale également qu'il a pris contact avec la Sous-préfecture de St Gaudens pour connaître les modalités de pose d'un radar fixe sur la RD635 à l'entrée du village. Pour l'instant il n'a reçu aucune réponse. Il rappelle que ce sujet n'est qu'au stade de la réflexion et qu'aucune décision n'a été prise en Conseil.

Estimant qu'il est maintenant important d'agir sur la sécurité routière concernant les RD13 et RD635, le Conseil Municipal délibère et autorise à l'unanimité M. Le Maire, à signer le contrat d'étude et de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet COMMINGEO.

6) Délibération Amendes de police :

Au regard des travaux à venir sur les RD13 et RD635, M. Le Maire propose de prendre une délibération pour demander comme chaque année, la subvention au titre du dispositif 'Amendes de Polices' pour un montant de travaux de 30 000 €, la subvention reçue devant être destinée à financer des aménagements routiers et de sécurité routière dans la Commune.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents cette demande.

7) Questions et info diverses :

- **Samedi 13 Août**, Mme CUSSOL a déposé le permis de construire pour le projet d'école privée. S'agissant d'un ERP (Établissement Recevant du Public), le délai d'instruction est de 5 mois. Pour accélérer la procédure, M. Le Maire a déposé les dossiers de sécurité et d'accessibilité directement au SDIS de St Gaudens et aux services départementaux à Carbonne. Affaire à suivre...

- **Mercredi 3 Août**, la Mairie a été connectée à la fibre optique.

- **Mardi 16 Août**, échec du raccordement du deuxième logement communal à la fibre optique pour raisons techniques (installation gratuite). Nouvelle tentative le 16 Septembre. La mairie propriétaire du logement communal (Appartement meublé) devant fournir l'installation de la réception TV, (actuellement par satellite et rencontrant des problèmes), prendra à sa charge cette installation payante (40 €).

- **Mardi 6 septembre**, M. Le Maire a assisté à la réunion en visio-conférence de l'INSEE, pour préparer le recensement de population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. M. Le Maire précise que le recensement est un acte obligatoire, important pour la Commune et les

dotations pouvant être versées par l'état pour le fonctionnement de la Commune. La recherche et l'engagement d'un/e commissaire enquêteur/trice sera nécessaire d'ici peu. M. Le Maire précise que ce poste est interdit aux élus et que la mairie recevra prochainement le montant attribué par l'INSEE pour rémunérer ce poste.

- **Lundi 12 septembre 15h30**, rendez-vous est pris avec la Com Com, pour refaire un point sur les emplacements des bacs collectifs pour les ordures ménagères.

- Monsieur BLAKOE intervient sur deux points

Point 1 : Formation défibrillateur

M. BLAKOE rappelle que l'idée d'une formation à l'utilisation du défibrillateur installer sur la Commune à l'espace Campanère début 2022 avait été évoqué par M. Le Maire, où en est-on de cette idée de formation à destination des administrés ?

M. Le Maire répond qu'en effet il va falloir programmer cette formation. Il rappelle qu'à ce titre lui-même a passé fin 2021 la formation PSE1 (Formation secourisme en équipe de niveau 1, 35 heures de formation) et que M. WOILRAND, pompier professionnel est également titulaire de cette formation. La difficulté de mettre en place une formation/démonstration à destination des administrés réside dans la disposition des matériel adéquat (mannequin et défibrillateur pédagogique).

Le lendemain du conseil, M. Le Maire a contacté une formatrice professionnelle en secourisme indépendante pour lui demander un devis pour une démonstration à l'utilisation d'un défibrillateur, massage cardiaque et gestes de premiers secours. Devis en attente qui devrait être de 150 € la démonstration/formation pour un nombre de 30 à 40 personnes. La date restera à définir, mais normalement fin novembre 2022.

Point 2 : Variation taxe foncière

M. BLAKOE s'étonne que la variation de taxe foncière inscrite sur son avis d'imposition est plus importante que l'augmentation du taux de taxe foncière votée cette année par le conseil municipal. M. Le Maire répond qu'il vérifiera ce point et donnera sa réponse ultérieurement.

Après vérification deux jour plus tard sur son avis de taxe foncière, M. Le Maire indique avoir également une variation de + 4,14 % sur les propriétés bâties et + 8,33 % sur les propriétés non bâties. Le Conseil a voté cette année une augmentation faisant passer le taux 2021 de 29,52 % à 29,72 % (taxe communale + départementale) soit une augmentation de 0,67 %. Alors pourquoi la variation de cotisation augmente de + 4,14 % sur son avis d'imposition foncière ? Parce que dans un même temps, l'État a augmenté la base de la valeur de son bien de 100 points passant de 2945 à 3045. Du coup la variation des cotisations entre 2021 et 2022 est de +4,14 %. Si l'on regarde la colonne 'intercommunalité', vous noterez que les taux de 2021 et 2022 sont identiques à 7,37 %, pourtant, la variation de cotisations entre 2021 et 2022 est de

+3,23 % sur l'avis de M. Le Maire ! Cela s'explique une fois de plus par l'augmentation de la valeur de base de son bien.

Par conséquent, M. Le Maire vous invite à vérifier la valeur de base de votre bien et son éventuelle augmentation entre 2021 et 2022.

Fin conseil : 22h10

Prochain conseil : Vendredi 14 Octobre 2022

En gris : Les réponses apportées par M. Le Maire quelques jours après le Conseil Municipal.